

quand ils prendront en considération le but pour lequel nous existons.

Est-ce que nos associations ne sont pas bonnes à encourager ? Remarquez que nous ne demandons pas au gouvernement de dépenses additionnelles ; nous lui demandons que nos dépôts fassent partie du département du trésor. Il n'est pas nécessaire de créer tout un département avec tous les employés, depuis le député-ministre, jusqu'au simple secrétaire. Nous demandons de déposer avec les garanties que je viens d'énumérer ; en retour le gouvernement nous donnerait 5½ 0/0 avec un rapport détaillé chaque année. Vous avez vu le rapport détaillé sur les Compagnies Mutuelles contre le feu ; ça ne coûte pas cent piastres au gouvernement ; que de renseignements nous pouvons puiser dans ce rapport. Nous en avons besoin. Je considère que ce besoin s'impose ; il y va de l'intérêt public.

Maintenant, libre à chacun de vous de suggérer le sujet que vous désirez qui soit traité et de s'en tenir sur les sujets que je viens d'indiquer les développements que vous voudrez bien donner.

Comité de Régie

LUNDI, 27 JUILLET 1891.

Présidence de Frs. Decelles, Ecr., 2ème Vice-Président.

Présents : MM. E. Boudreau, F. Lajoie, J. Marsan, E. Clapin, A. Bernier, D. Dumaine, J. A. Casavant et J. A. Cadotte.

Applications pour bénéfices de MM. Louis Goulet et Siméon Papillon, 25 juillet.

Demande d'admission et certificat requis pour M. Eusèbe Boucher, hôtelier, 42 ans, Ste-Madeleine, qui est déclaré admis.

Résolu d'avertir deux Sociétaires de changer immédiatement de conduite.

Après délibération, il est résolu : Bien qu'il soit facultatif au Comité de Régie d'avancer, chaque semaine, un à-compte sur le bénéfice à échéoir, advenant le décès d'un Sociétaire, le Comité doit exercer cette discrétion avec la plus grande prudence. L'intention évidente du Règlement d'après lequel une avance quelconque est possible est de protéger surtout ceux-là dont l'appel pour cotisation en leur faveur sera forcément renis à une date plus ou moins reculée. Dans les cas ordinaires, cependant, le Comité est d'opinion qu'un montant, excédant pas les bénéfices en maladie, peut

être servi chaque semaine, jusqu'à échéance de chaque versement, à la famille du décédé qui désirera s'en prévaloir.

Le Comité délibère ensuite sur l'avis de motion suivant originé et fortement recommandé par une succursale : Toute motion ayant pour effet de modifier en quelque manière la Constitution ou les Règlements et tout règlement, pour une fin générale ne pourra avoir d'effet qu'après avoir été votée par le Comité Central comme aussi dans les Succursales.

Comme le privilège, réclamé par cette motion, existe déjà en vertu d'un règlement adapté par l'assemblée générale mensuelle du 5 octobre 1890, il est inutile de soumettre de nouveau à l'approbation de la Société,

Nécessité et avantages de l'économie

Ce n'est pas tout que d'employer vos journées le plus fructueusement possible ; si vous en dissipez le prix à mesure que vous le recevez, vous resteriez toujours pauvre, ou plutôt chaque jour vous rendrait plus pauvre, puisque chaque jour, en vous enlevant une partie de votre capital [le capital de l'ouvrier, c'est le temps utilisé par le talent], ne mettrait rien à la place.

L'ouvrier raisonnable ne tombe pas dans cet écart ; par des placements à une caisse de secours mutuels il se précautionne contre les maladies ou contre les accidents imprévus, en même temps que par des épargnes successivement accumulées il augmente progressivement ses ressources et son bien-être.

Généralement, l'économie n'est point la vertu de la jeunesse, parce que la jeunesse est imprévoyante et irréfléchie, qu'elle n'a point encore une idée juste des vicissitudes de la vie humaine, et que l'avenir ne lui apparaît que dans une perspective indistincte et lointaine. Et cependant, il n'est point d'âge auquel l'économie convienne mieux. La jeunesse a moins de besoins ; elle peut supporter plus aisément les privations ; elle a un excédant de forces dont l'emploi lui procure bien au-delà de ce qu'exigent les nécessités présentes ; enfin elle est sûre d'obtenir de bien plus beaux résultats. Celui qui, sur ses vieux jours, plante un arbre, n'a guère l'espoir de le voir fleurir ; celui qui plante un arbre dans sa jeunesse, non-seulement en cueillera les fruits, mais se reposera un jour sous son ombre.